

Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Délibération N°5 du 10/04/2024
Portant sur l'approbation du budget primitif
du budget annexe de la station-essence

Nombre de Conseillers : L'An deux Mil vingt quatre

En exercice : 19 le : 10 avril à 19h

Présents : 12 le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Desoubsdanes selon convocation du 28/03/2024

Procurations : 4 sous la présidence de M. VARACHAUD, Maire, M. BASSOT étant secrétaire

Votants : 16 de séance.

Présents : M. VARACHAUD, SOURY, BASSOT, NENERT, LATHIERE, COTTIN, GARREAU, DUNAUD, Mmes CHABOT, CANELLAS, CARDOSO, PINTO

Procurations : Mme BOYER à Mme CARDOSO ; Mme CARDINAL à Mme PINTO ; M. GROLEAU à M. VARACHAUD ; Mme DUDOUET à Mme CHABOT ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du budget primitif 2024 du budget annexe de la station-essence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de la station-essence, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 608 546€ HT

Recettes : 1 608 546€ HT

En section d'investissement

Dépenses : 170 102€ HT

Recettes : 170 102€ HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie le 11/04/2023.

Le Maire,
Pierre VARACHAUD

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le